

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
23 octobre 2025

Date d'affichage :
23 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 29102025 /2.3

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSET, Sylvain CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaétan GOBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1

Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENCE, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Convention de financement Intracting « 3 et 4 » - Modification taux intérêt annuel

Lors du dernier comité syndical du 19 juin 2025, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé de reconventionner avec la Caisse des Dépôts et des Consignations pour pouvoir bénéficier d'une avance remboursable à hauteur de 1 750 000 € destinée à financer dans des communes du département différents projets de rénovation de points lumineux.

Il a, par ailleurs, autorisé le Président à signer ladite convention.

Pour information, le taux d'intérêt annuel a évolué en faveur du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn passant de 2.80% à 2.74%.

Ce taux d'intérêt annuel ayant été modifié, Monsieur le Président propose au comité syndical de délibérer à nouveau.

Monsieur le Président rappelle que le SDET a conduit les études nécessaires, dans le cadre du projet de rénovation de cet éclairage public qui ont permis de définir une stratégie énergétique et patrimoniale.

Monsieur le Président ajoute que ce projet répond aux critères du « Dispositif Intracting » de la CDC et que celle-ci accepte de lui consentir une avance remboursable sur 10 ans de 1,75 millions d'Euros destinée à financer le projet de rénovation de 2 200 points lumineux sur différentes communes ayant transféré la compétence au SDET, dans les conditions fixées par une convention avec le SDET.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la modification du taux d'intérêt à 2.74% annuel dans la nouvelle convention d'avance remboursable passée entre le SDET et la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 29 octobre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC


